



# Info-parents novembre 2025

## **Info-parents, journal mensuel aux parents**

On se tient au courant !

À chaque début du mois, vous recevez votre journal mensuel *Info-parents* par courriel. Vous pouvez aussi consulter ce journal sur notre site web à l'adresse suivante: <https://terre-soleil.cssmi.qc.ca/>. Sachez que le site internet de l'école regorge d'informations essentielles sur la vie scolaire de votre enfant. Nous vous invitons à vous y référer.

### **École Terre-Soleil**

800 rue de Sève

Ste-Thérèse, Québec

450-433-5355

## Calendrier mensuel

NOVEMBRE 2025						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	5	6	7	8
					Fin d'étape (sauf PAI)	
9	10	11	12	13	14	15
	Animation Stop motion 6 <sup>e</sup> (601-812)	Conseil d'établissement 19h	Animation Archéophone 3e			
16	17	18	19	20	21	22
				Rencontre de parents - 1 <sup>er</sup> bulletin	Journée pédagogique	
23	24	25	26	27	28	29
	Semaine des professionnelles de l'éducation					
30	Visite du Véhicub e GDPL!!					

© BlankCalendarPages.com

## Mot de la direction



Chers parents,

Au plus tard le 20 novembre, vous pourrez consulter, sur le Portail parents, le premier bulletin de votre enfant. De plus, vous recevrez, de la part des enseignants, un message vous invitant à une rencontre dans la semaine du 17 novembre. Les enseignants spécialistes seront également disponibles pour vous rencontrer.

Ce rendez-vous est un moment privilégié d'échange et peut certainement faire une différence pour votre enfant. Il s'agit d'une occasion de l'encourager et de le(la) guider dans son cheminement scolaire. Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre implication, votre collaboration et votre soutien.

*Josée Plouffe, directrice*

*Vicky Larochelle, directrice adjointe*

## Informations de l'école



## OBJETS DE VALEUR ET OBJETS DE LA MAISON À L'ÉCOLE

Nous faisons appel à votre collaboration pour que vos enfants évitent d'apporter à l'école des objets de valeur (bijoux, cellulaire (INTERDIT À L'ÉCOLE - voir code de vie), ainsi que tout autre objet de la maison. De plus, nous vous rappelons qu'il est clairement écrit, dans notre **code de vie**, qu'il n'est pas permis d'utiliser un appareil technologique personnel sans autorisation...

Amendement au code de vie: obligation du MEQ!

En effet, nous avons fait approuver, par les membres du conseil d'établissement, l'amendement suivant au code de vie de l'école. Veuillez prendre note que cet amendement est déjà effectif.

#### **Interdiction des appareils électroniques au primaire**

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

**Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteurs.**

#### **Sanctions en cas de non-respect :**

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.

2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

**Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.**

## **COUR D'ÉCOLE**

Nous vous rappelons que la **surveillance des élèves** est assurée à compter de **8h30** et qu'en fin de journée, la cour d'école est réservée au service de garde jusqu'à 18 h. Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer une bonne surveillance, nous demandons aux parents de rester à l'extérieur de la cour lorsque vous accompagnez votre enfant le matin ou à la fin des classes.

**Élèves qui dînent à la maison:** l'heure du retour sur la cour est **après 13h10**. Beaucoup d'élèves se présentent avant cette heure et ne peuvent pas entrer sur la cour en raison du ratio à respecter lors de la surveillance.

**Dîners de pluie ou températures très froides:** il est important que les élèves marcheurs reviennent pour l'après-midi à **13h20** et ce, **par la porte principale**. Il est à noter que la surveillance n'est pas assurée sur la cour mais bien dans les classes lors de ces températures.

Merci infiniment pour votre collaboration.

### **STATIONNEMENT DU PERSONNEL**

Nous vous rappelons que le stationnement est réservé au personnel **de 7h30 à 16h15**. Nous vous invitons à utiliser le stationnement sur la rue de Sève ou sur les rues autour de l'école.

De plus, le stationnement du personnel **n'est pas** l'endroit approprié pour y déposer votre enfant et ce, pour assurer sa sécurité.

**ATTENTION: quelques accidents ont été évités de peu par les entrées/sorties rapides de certains parents. Nous vous demandons de respecter l'horaire affiché à l'entrée du stationnement et de ralentir lors de vos déplacements.**

Nous vous remercions de votre collaboration.

### **ARRIVÉE DES JOURNÉES FROIDES**

Nous vous invitons à discuter avec vos enfants de la façon dont ils doivent se vêtir à l'arrivée de l'hiver. Il est essentiel de leur rappeler que les récréations semblent bien longues lorsque nous ne sommes pas suffisamment habillés pour affronter le froid. Le port des bottes est obligatoire à partir du moment où il y a de la neige et nous encourageons les élèves à porter des salopettes, des mitaines, une tuque et un foulard pour assurer leur confort (température hivernale). Les élèves dîneurs oublient facilement qu'ils passent environ 45 minutes à l'extérieur le midi.

Également, nous vous demandons de prévoir une **2e paire de bas** dans le sac d'école ainsi qu'une **2e paire de gants ou de mitaines** pour la récréation de l'après-midi. Lors de la période hivernale, il arrive régulièrement qu'ils soient humides ou trempés après avoir passé l'heure du dîner à jouer dans la neige.

Merci de vous assurer de bien **identifier les vêtements et les accessoires** avec le nom de votre enfant. Il sera ainsi plus facile de leur remettre leurs vêtements rapidement lorsque que trouvés. La zone d'objets perdus se remplit rapidement en cette période de l'année.

### **Objets perdus à récupérer**

Nous invitons les parents à visiter les tables d'objets/vêtements perdus lors de la rencontre de parents. Tout ce qui ne sera pas réclamé sera envoyé à un organisme après le 21 novembre.

## **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Nous vous rappelons que vous pouvez être présents lors des réunions du conseil d'établissement pour des questions au « point du public » ou tout simplement assister à la rencontre. Veuillez consulter l'onglet « Conseil d'établissement » sur notre site école pour toutes les informations (liste des membres, calendrier des rencontres, procès-verbaux, etc.).

Vous pouvez également envoyer, via courriel, votre questionnement ou votre commentaire, celui-ci sera traité au "point du public" et un retour vous sera fait, au besoin.

La prochaine rencontre aura lieu le : **11 novembre, 19 h, au salon du personnel de l'école.**

## **MÉDICATION À L'ÉCOLE - PROCÉDURE**

Une médication peut être administrée par un membre du personnel de l'école, et ce, **uniquement lorsque celle-ci a été prescrite par un professionnel de la santé**. Le parent doit fournir une étiquette de pharmacie officielle sur laquelle doivent se retrouver ces 4 informations :

1. Le nom complet de l'enfant;
2. La date d'expiration du médicament;
3. La posologie;
4. Le nom du prescripteur.

De plus, il faut également qu'un **formulaire d'autorisation** soit signé par les parents. Vous pouvez obtenir le formulaire d'autorisation au secrétariat de l'école ou auprès de la technicienne du service de garde. Sans ces conditions, veuillez prendre note que nous ne pourrons pas administrer de médication à l'école. Aucune médication ne doit se retrouver dans les sacs d'école ou les boîtes à lunch des élèves, pour la sécurité de tous!

Du 16 au 22 novembre: Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation



Nous tenons à souhaiter une merveilleuse semaine à nos professionnelles qui oeuvrent à notre école:

Madame Florence Labrèche, orthophoniste (lundi)

Madame Chloé Latreille, ergothérapeute (mardi)

Madame Annie Dubois, agente de correction en langage (mercredi, jeudi)

Madame Anabel Drolet, psychoéducatrice (mercredi, jeudi, vendredi)

## Service de garde et du dîner



### JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 21 NOVEMBRE

La date limite pour inscrire votre enfant à la journée pédagogique du 21 novembre est le 13 novembre. Les activités se dérouleront à l'école sous le thème "Atelier forestier" et sortie au Parc du Domaine vert pour les élèves inscrits (places limitées).

Pour la journée pédagogique du 10 décembre, la date limite pour y inscrire votre(s) enfant(s) est le 2 décembre.

Pour inscrire votre enfant, cliquez sur le lien suivant : inscription - journée pédagogique - service de garde<sup>1</sup>

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les règles de fonctionnement du service de garde et du service des dîneurs sur notre site internet, onglet Services.

### AVIS DE CHANGEMENT POUR VOTRE ENFANT OU ABSENCE

Lorsque vous nous informez d'une modification de présence pour votre enfant, il est **important d'en aviser le service de garde**, et ce, même si une note a été inscrite dans l'agenda. Par cette requête, nous voulons nous assurer que tous les messages sont bien transmis aux personnes concernées. Vous pouvez laisser un message vocal (450-433-5355)

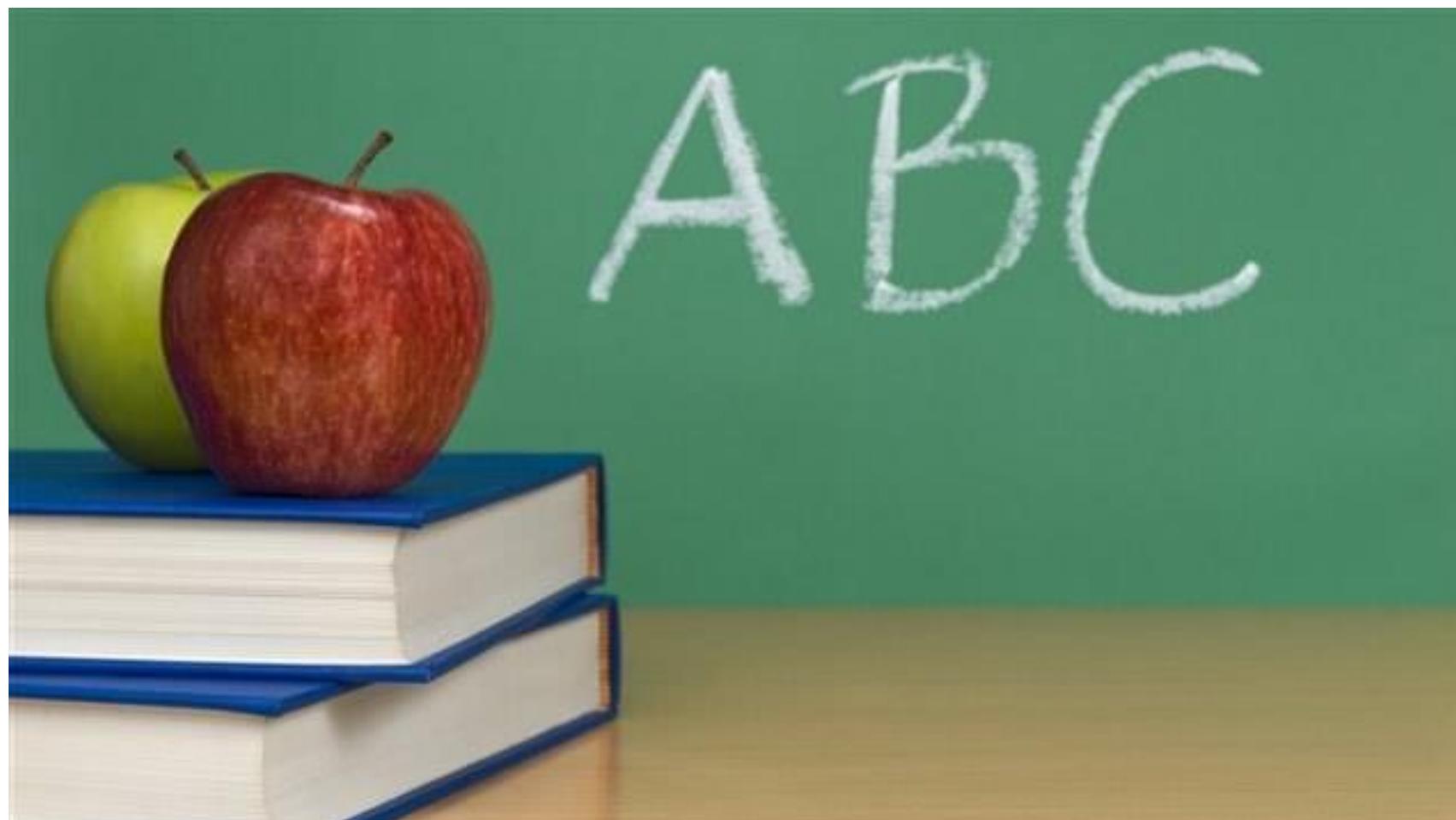
---

<sup>1</sup><https://www9.cssmi.qc.ca/gijp/user/login>

ou écrit au courriel [sdg<sup>2</sup>](mailto:sdg2@cssmi.qc.ca) et ce, **avant 11h30 pour la journée même du changement. Notre priorité est la sécurité de tous nos élèves!**

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle!

## CSSMI



### C'EST BIENTÔT LA GRANDE SOIRÉE CARRIÈRES AU CSSMI

Mercredi 26 novembre à l'école secondaire des Patriotes (Saint-Eustache) 18h30 à 21h30

*Pour tous les élèves de secondaire 4 et 5*

Il s'agit d'un événement majeur où sont représentés plusieurs cégeps, centres de formation professionnelle, universités et autres organismes en lien avec le monde du travail.

Plus de 75 kiosques d'information seront sur place !

C'est le moment parfait pour être curieux ! Les possibilités sont infinies et il y en aura pour tous les goûts. Pssst! Les 5 centres de formation professionnelle du CSSMI seront sur place avec plusieurs surprises à offrir. Venez les rencontrer !

- Centre de formation agricole de Mirabel
- Centre de formation des Nouvelles-Technologies
- Centre de formation professionnelle de l'automobile

---

<sup>2</sup><https://sdg.ts@cssmi.qc.ca>

- Centre de formation professionnelle L'Émergence
- Centre de formation professionnelle Construc-Plus

